



Extrait du registre des décisions

Bureau du 22 mars 2018

n° 036-18

Objet : RS - Adhésion à un groupement de commandes coordonné par la Ville de Chambéry pour l'achat de carburants et combustibles

- date de convocation le 16 mars 2018 • nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt-deux mars à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

• étaient présents : 40

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Benoit Perrotton
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Luc Berthoud à Sylvie Vuillermet - de Sylvie Koska à Xavier Dullin - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot

• conseillers excusés : 9

François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Michel Dantin - Jérôme Esquevin - Christian Gogny - Daniel Grosjean - Gérard Marcucci - Pierre Perez

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 22 mars 2018

délibération n° 036-18

objet **RS - Adhésion à un groupement de commandes coordonné par la Ville de Chambéry pour l'achat de carburants et combustibles**

Marc Chauvin, vice-président chargé des ressources humaines et des moyens des services, rappelle que la Ville de Chambéry est propriétaire d'une station de carburants située au centre technique municipal et utilisée notamment par les services de la Communauté d'agglomération.

Cette station ne répondant plus aux normes environnementales en vigueur et étant jugée sous-dimensionnée, la Ville de Chambéry réalise actuellement un projet de construction d'une nouvelle station de distribution de carburants qui devrait être livrée en novembre 2018.

Les actuels marchés de fourniture de carburants et de combustibles arrivent à échéance le 12 novembre 2018.

La Ville de Chambéry, Chambéry métropole - Cœur des Bauges, le Centre communal d'action sociale de Chambéry, Savoie Déchets, la SEM PFCCA (pompes funèbres), les communes d'Aillon-le-Jeune, Barberaz, Challes-les-Eaux et le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) souhaitent recourir à un groupement de commandes en vue de procéder à l'achat de carburants et combustibles à la cuve et/ou par cartes accréditives, dans les conditions de l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Dans le cadre de ce groupement de commande, la Ville de Chambéry est désignée coordonnateur, en charge de l'organisation de la consultation dans le respect des règles prévues par l'ordonnance ci-dessus mentionnée et du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, de la sélection des offres, de la signature, de la notification et/ou de l'exécution des accords cadres relatifs à cette opération au nom et pour le compte de l'ensemble des membres du groupement.

La commission d'appel d'offres de la Ville est seule compétente pour désigner les titulaires des accords cadres à bons de commande.

Le coordonnateur réalisera la procédure de consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert en vue de la passation d'un accord cadre mono-attributaire à plusieurs lots avec émission de bons de commande.

L'accord cadre mono-attributaire sera composé de cinq lots pour l'achat de carburants et de combustibles :

- lot 1 : fourniture de carburants gazole et essence livrés à la cuve,
- lot 2 : fourniture de GNR (gazole non routier) ordinaire par cartes accréditives,
- lot 3 : fourniture d'AdBlue livré à la cuve,
- lot 4 : fourniture de carburants par cartes accréditives,
- lot 5 : fourniture de fioul domestique livré à la cuve.

Il s'agit d'accords cadres sans montant minimum ni maximum.

Il est proposé d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes qui en fixe les modalités de fonctionnement. Il est convenu que la Ville prenne en charge les frais liés à l'accomplissement de la mission de coordonnateur.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant les conventions de groupement de commandes,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** l'adhésion de Chambéry métropole - Cœur des Bauges au groupement de commandes coordonné par la Ville de Chambéry pour l'achat de carburants et de combustibles,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 036-18

Objet de l'acte : RS - Adhésion à un groupement de commandes coordonné par la Ville de Chambéry pour l'achat de carburants et combustibles

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 1 - Délibérations 3 - Autres

Date de l'acte : 22 mars 2018

Annexe : Projet Convention de groupement de commandes;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180322-lmc1H20765H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20765H1

Date de transmission en Préfecture : 30 mars 2018

Date de réception en Préfecture : 30 mars 2018